

DATE DE PUBLICATION : 9 mai 2008

Le secrétaire général

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 2 juillet 2004,

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET, le 17 mars 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. Denis GIRARD, directeur du Centre administratif de Poitiers (CAP) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Dominique FURPHY, chef des Services généraux, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du CAP, à l'exception de la nomination des chefs de service, dans la limite de 150 000 € s'agissant d'engagements financiers.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. GIRARD et de M^{me} FURPHY, délégation permanente est donnée à M^{me} Bernadette THOMAS, responsable du pôle technique, logistique et informatique, à l'effet de signer, dans le respect des textes en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif aux activités du CAP, à l'exception des nominations aux postes de cadre, dans la limite de 1 000 € s'agissant d'engagements financiers.

Fait à Paris, le 5 mai 2008

Frédéric PEYRET